



Paris, le 14 septembre 2005

COMMUNIQUÉ

COUP D'ENVOI DE L'ÉOLIEN EN MER : UN SEUL PROJET RETENU A LA SUITE D'UNE PROCÉDURE PARTICULIÈREMENT INADAPTÉE

L'Etat avait lancé en février 2004 un appel d'offres pour la réalisation de 500 MW d'installations éoliennes offshore (en mer). Les industriels avaient répondu présents et proposé, en août 2004, 11 projets pour un total de 850 mégawatts environ. Le ministre délégué à l'industrie a annoncé aujourd'hui qu'un seul d'entre eux était retenu.

Bien qu'ils se félicitent que le coup d'envoi de l'éolien en mer soit donné en France, les acteurs économiques de l'éolien réunis au sein de la FEE (branche éolienne du SER) jugent que ce résultat très modeste confirme l'échec du cahier des charges rédigé pour cet appel d'offres. Les industriels soulignent que des projets de grande qualité avaient été déposés par des entreprises dont l'expérience (parfois d'envergure mondiale) ne peut être remise en question et qui n'ont pu être retenus par l'inadaptation des critères de choix, ce qui est contradictoire avec le souhait du gouvernement de lancer rapidement de nouveaux investissements dans l'énergie. En outre, la décision annoncée aujourd'hui est très décevante pour les entreprises candidates qui ont engagé des montants d'études très importants pour la réalisation de leurs dossiers et pour leurs équipes qui se sont fortement mobilisées. Si ces projets avaient pu être lancés, ils auraient en effet correspondu à un investissement par le secteur privé de l'ordre d'un milliard d'euros (trois fois le viaduc de Millau) et à des centaines de nouveaux emplois.

La FEE et le SER avaient à plusieurs reprises, notamment lors de la publication du cahier des charges, alerté les pouvoirs publics sur les conditions très critiquables de cet appel d'offres et sur la procédure elle-même, définie par un décret du 4 décembre 2002, spécifique aux installations énergétiques, qui n'est pas adaptée à l'émergence de nouvelles technologies. A l'heure où la France se donne tous les moyens de réussir d'autres projets énergétiques tels que l'EPR ou l'ITER, il est regrettable que la procédure retenue pour l'éolien offshore ne parvienne qu'à la sélection d'un seul dossier d'une centaine de mégawatts malgré le grand nombre de bons projets présentés et l'objectif affiché par le gouvernement de lancer 500 mégawatts. En outre, cette procédure ne donne malheureusement pas au projet toutes les garanties de réussite. La France risque encore d'accroître son retard par rapport aux pays qui se sont déjà engagés avec plus de succès dans l'éolien en mer : Allemagne, Belgique, Danemark, Etats-Unis, Irlande, Pays-Bas, Royaume-Uni ...

Dans ce contexte, l'annonce par le ministre délégué à l'industrie d'une relance très rapide d'une nouvelle procédure de sélection de projets éoliens offshore est très importante. Les professionnels expriment leur souhait d'être cette fois entendus lors de la préparation de la nouvelle consultation et espèrent que les leçons de cette première procédure seront complètement tirées. Enfin, ils espèrent que cette nouvelle consultation sera conduite avec toute la diligence nécessaire.

Contact presse : Françoise JOUET, 01 48 78 05 60 ou 06 07 38 52 79

Le Syndicat des Energies Renouvelables est une organisation professionnelle qui regroupe les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse, bois, biocarburants, éolien, géothermie, hydraulique, solaire thermique et photovoltaïque.

France Energie Eolienne est une association qui rassemble les professionnels français de l'éolien. Elle constitue la branche éolienne du Syndicat des Energies Renouvelables.